

N° 89-654-X2016006 au catalogue
ISBN 978-0-660-04975-5

Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

Les troubles de dextérité chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

par Christine Bizier, Gail Fawcett et Sabrina Gilbert

Date de diffusion : le 5 juillet 2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les troubles de dextérité chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

Les résultats figurant dans le présent feuillet d'information proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, qui visait les personnes de 15 ans et plus vivant dans des logements privés et présentant des limitations d'activités au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Dans le cadre de l'ECI, un répondant est considéré comme ayant une incapacité seulement s'il a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi s'il a indiqué être limité dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. L'annexe A présente les définitions des troubles de dextérité selon l'ECI.

Fait à noter, les personnes vivant en établissement, y compris les établissements de soins pour bénéficiaires internes, n'étaient pas visées par l'ECI de 2012. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, produit n° 89-654-X2014001 au catalogue.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, 3 775 900 (13,7 %) Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré un type d'incapacité, et 953 100 de ces personnes (ou 3,5 % des adultes au Canada) ont indiqué avoir un trouble de dextérité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes (tableau 1). L'arthrite était le problème de dextérité sous-jacent le plus souvent mentionné par les personnes présentant ce trouble.

Tableau 1
Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

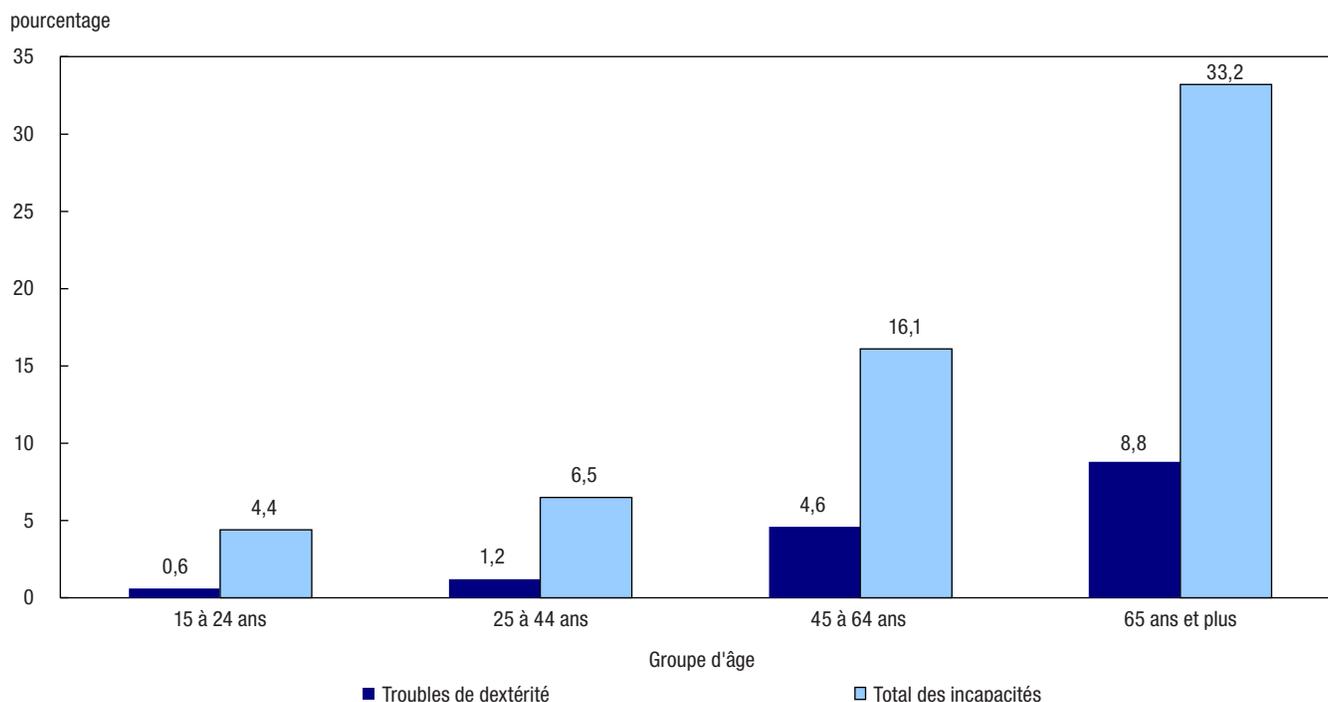
Type d'incapacité	Population	Pourcentage
Total des incapacités	3 775 900	13,7
Liée à la douleur	2 664 200	9,7
Flexibilité	2 078 000	7,6
Mobilité	1 971 800	7,2
Liée à la santé mentale	1 059 600	3,9
Dextérité	953 100	3,5
Ouïe	874 600	3,2
Vision	756 300	2,8
Mémoire	628 200	2,3
Apprentissage	622 300	2,3
Développement	160 500	0,6
Inconnue	79 500	0,3

Note : Certaines personnes peuvent avoir plus d'un type d'incapacité; par conséquent, la somme de tous les types d'incapacités pris individuellement est supérieure au « total des incapacités ».

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Comme pour les incapacités en général, la probabilité de présenter un trouble de dextérité augmentait de façon considérable selon le groupe d'âge — le taux de prévalence variant de 0,6 % chez les adultes de 15 à 24 ans à 8,8 % chez ceux de 65 ans et plus (graphique 1). La prévalence des troubles de dextérité était légèrement plus élevée chez les femmes (1,5 %) que chez les hommes (1,0 %) faisant partie du groupe d'âge des 25 à 44 ans ainsi que dans celui des 65 ans et plus (10,3 % par rapport à 6,8 %).

Graphique 1
Prévalence des troubles de dextérité et total des incapacités selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



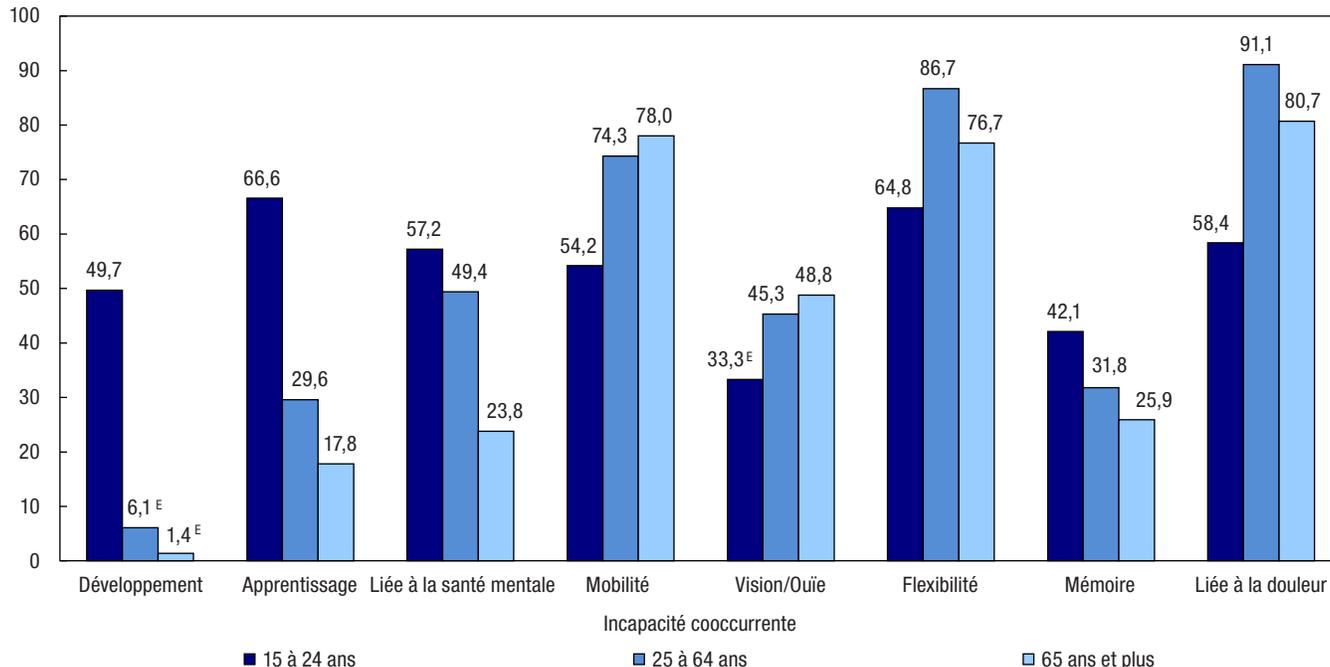
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Incapacités multiples

Le trouble de dextérité accompagnait souvent d'autres types d'incapacités : 97,2 % des adultes présentant des troubles de dextérité avaient aussi mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité en 2012. Les adultes de 25 à 64 ans et les aînés de 65 ans et plus qui avaient des troubles de dextérité affichaient des taux élevés de cooccurrence avec les autres types d'incapacités physiques, comme celles liées à la flexibilité, à la mobilité et à la douleur. Chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans présentant un trouble de dextérité et qui avaient aussi d'autres types d'incapacités, les troubles d'apprentissage et les troubles de flexibilité étaient les deux types d'incapacités cooccurrentes les plus importants, suivis des incapacités liées à la douleur.

Graphique 2
Prévalence des types d'incapacités cooccurentes chez les adultes ayant un trouble de dextérité, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

pourcentage

^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Études

Niveau de scolarité

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) présentant des troubles de dextérité affichaient un niveau de scolarité moins élevé que celui des personnes sans incapacité. Par exemple, les adultes de 15 à 64 ans qui n'étaient pas aux études et qui avaient déclaré avoir un trouble de dextérité étaient deux fois plus susceptibles que ceux sans incapacité à ne pas avoir terminé des études secondaires (22,9 % par rapport à 13,1 %). Cette tendance était particulièrement importante chez les 15 à 24 ans : les personnes ayant un trouble de dextérité étaient plus de deux fois plus susceptibles que celles sans incapacité (63,8 % comparativement à 25,4 %) de ne pas avoir terminé des études secondaires¹.

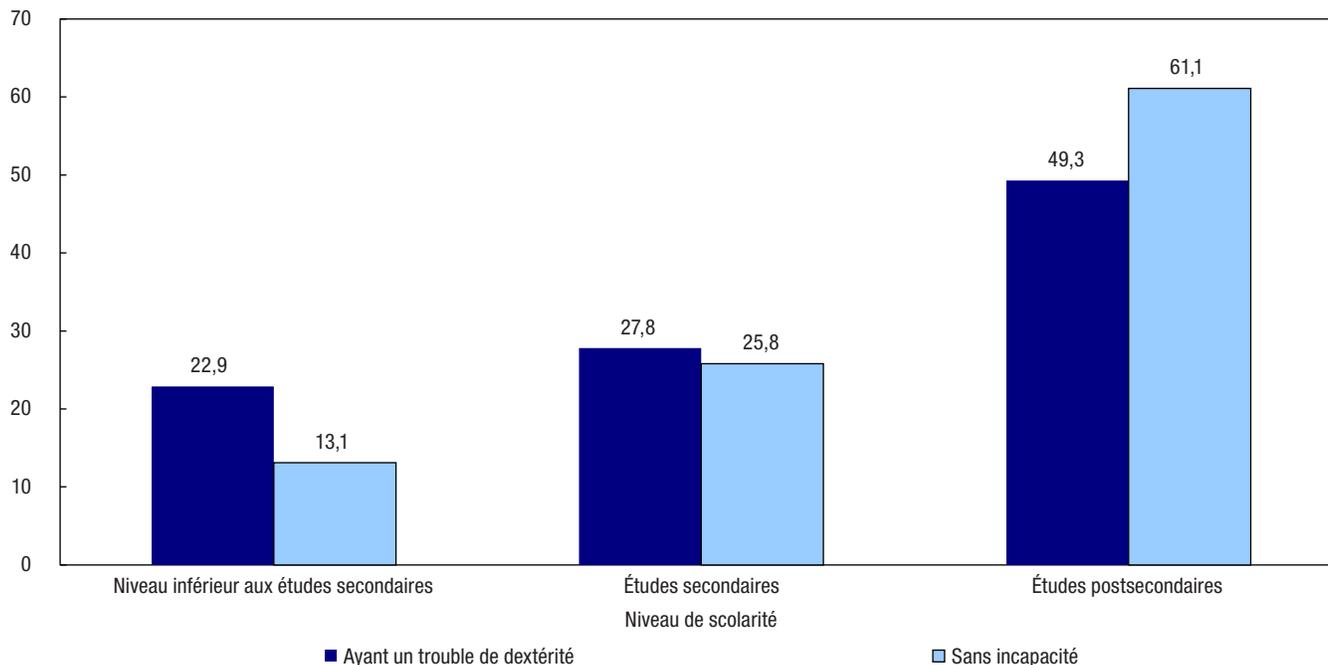
Aussi, les adultes de 15 à 64 ans ayant un trouble de dextérité étaient moins susceptibles (49,3 %) que leurs homologues sans incapacité (61,1 %) d'avoir obtenu un titre d'études postsecondaires².

1. Il convient de noter que 97,2 % des personnes ayant déclaré un trouble de dextérité ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

2. Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

Graphique 3
Proportion de la population ayant un trouble de dextérité par rapport à celle sans incapacité, selon le niveau de scolarité le plus élevé, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012

pourcentage



Notes : N'inclut pas les personnes qui étaient encore aux études.

Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Expériences scolaires

Dans le cadre de l'ECI (Enquête canadienne sur l'incapacité) de 2012, on a posé aux adultes ayant une incapacité qui étaient aux études ou qui l'avaient été récemment une série de questions sur leurs expériences scolaires et la façon dont leur incapacité pouvait avoir eu une incidence sur ces expériences³. Près des deux tiers des adultes ayant un trouble de dextérité ont indiqué que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière et les avait incités à s'inscrire à moins de cours (tableau 2). Ces expériences sont fondées sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que les répondants ayant déclaré un trouble de dextérité pouvaient avoir.

Tableau 2

Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires des adultes ayant un trouble de dextérité, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

Incidence de l'incapacité	Pourcentage
Son incapacité a influé sur son choix de cours ou de carrière	66,1
S'est inscrit à moins de cours en raison de son incapacité	58,5
A interrompu ses études en raison de son incapacité	49,2
A pris plus de temps pour obtenir le niveau de scolarité actuel en raison de son incapacité	47,5
Est retourné à l'école pour se recycler en raison de son incapacité	45,7
A changé son orientation scolaire en raison de son incapacité	44,9
A mis fin à ses études en raison de son incapacité	40,4
A été exclu ou tenu à l'écart à l'école en raison de son incapacité	38,0 ^E
A assumé des coûts supplémentaires afin de poursuivre ses études en raison de son incapacité	37,8 ^E

^E à utiliser avec prudence

Note : Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années et qui avaient une incapacité au cours de leurs études.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

3. Veuillez noter que ces répondants peuvent présenter des incapacités multiples, et qu'ainsi leurs expériences scolaires peuvent être attribuables à différentes combinaisons de ces incapacités.

Emploi

Situation d'activité

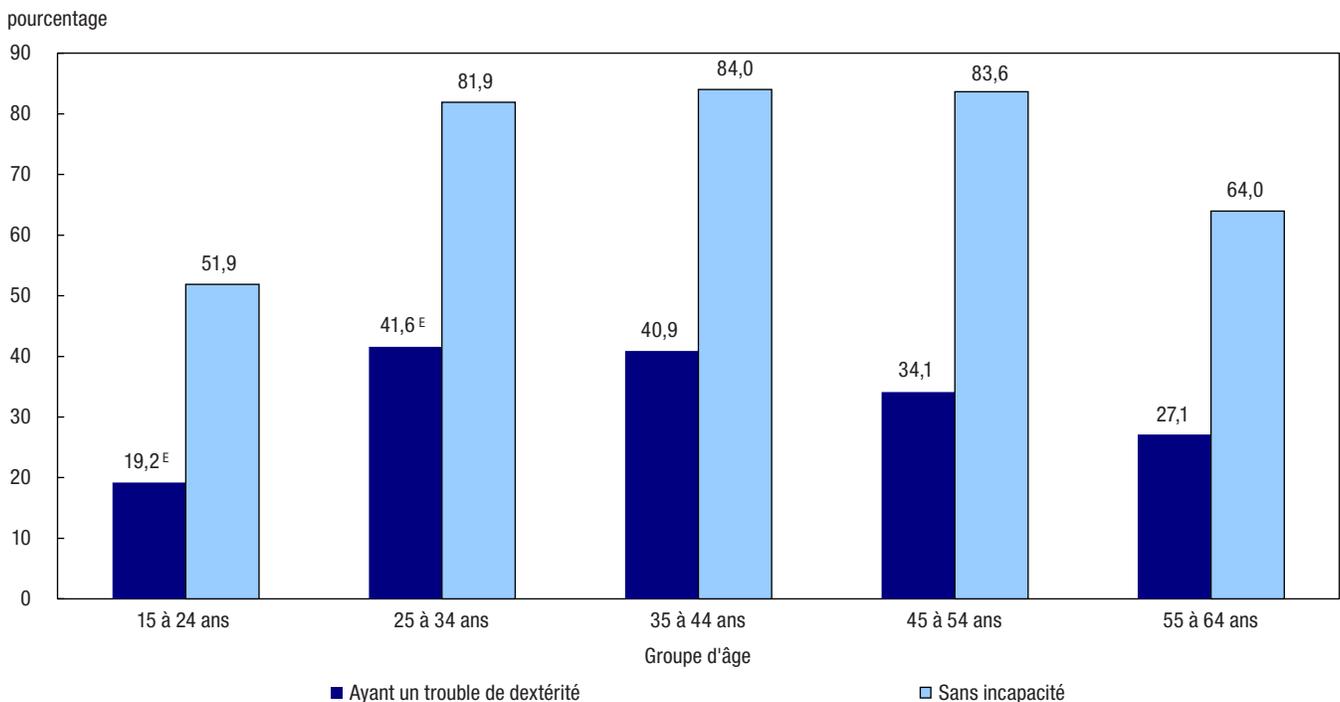
Près des deux tiers (62,4 %) des adultes de 15 à 64 ans qui avaient des troubles de dextérité étaient inactifs, et une autre proportion de 5,9 %^E était sans emploi⁴.

Le taux d'emploi des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) présentant des troubles de dextérité s'établissait à 31,7 %, c'est-à-dire moins de la moitié du taux d'emploi enregistré chez les adultes de 15 à 64 ans sans incapacité (73,6 %).

Dans chacun des groupes d'âge, les personnes sans incapacité étaient environ deux fois plus susceptibles d'occuper un emploi que celles présentant un trouble de dextérité. Cette tendance était plus marquée chez les groupes les plus jeunes et les plus âgés (graphique 4).

Graphique 4

Taux d'emploi des adultes ayant un trouble de dextérité et de ceux sans incapacité, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

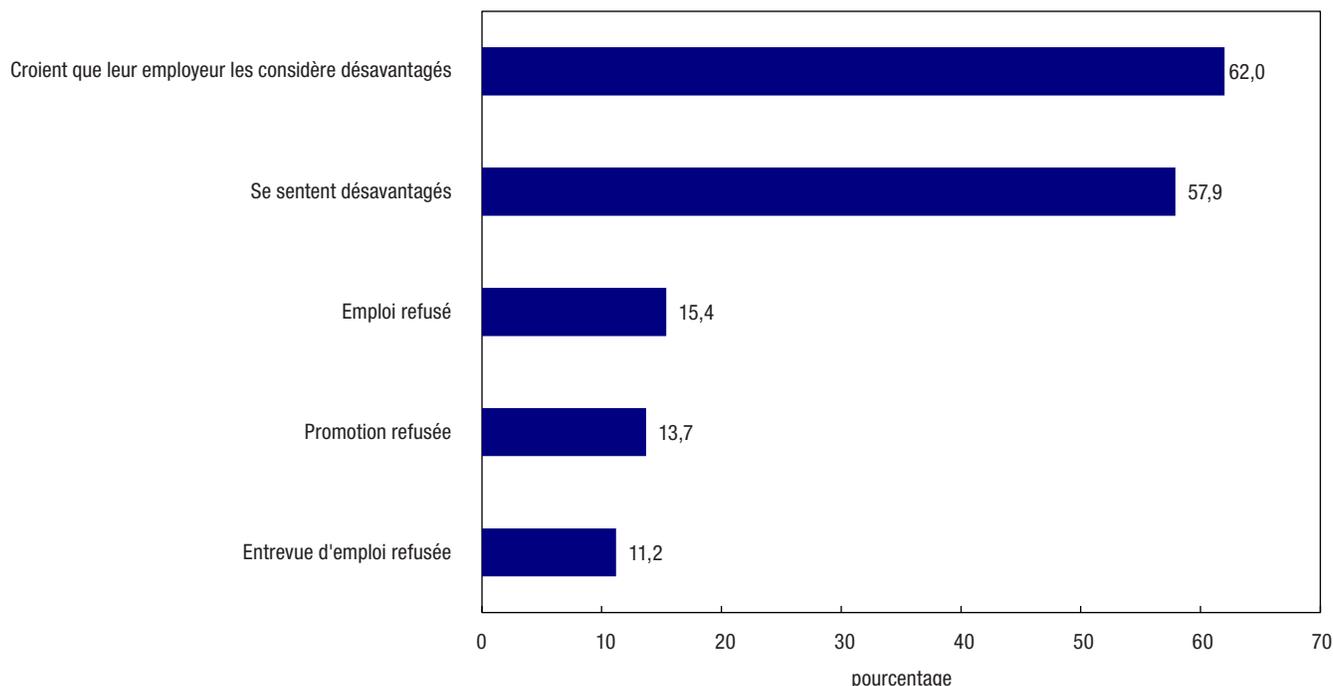
Incapacité en milieu de travail

Plus du quart (27,0 %^E) des adultes ayant un trouble de dextérité qui occupaient un emploi ont indiqué que leur employeur ignorait qu'ils avaient une telle incapacité.

Parmi les adultes ayant un trouble de dextérité qui étaient actifs sur le marché du travail au moment de l'enquête ou qui l'étaient au cours des cinq années précédant l'enquête, 62,0 % ont déclaré qu'ils croyaient que leur employeur les considérait comme désavantagés, et 57,9 % ont indiqué qu'ils se sentaient désavantagés sur le plan de l'emploi (graphique 5). Pour ce qui est des indicateurs plus spécifiques d'un désavantage sur le marché du travail, 15,4 % estimaient qu'on leur avait refusé un emploi, 13,7 % jugeaient qu'on leur avait refusé une promotion, et 11,2 % croyaient qu'on leur avait refusé une entrevue d'emploi — dans tous ces cas en raison de leurs incapacités. Il convient de souligner que ces chiffres sont fondés sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que pouvaient présenter les personnes ayant des troubles de dextérité.

4. Il convient de noter que 97,2 % des personnes ayant déclaré un trouble de dextérité ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

Graphique 5
Perception de discrimination ou de désavantage sur le plan de l'emploi chez les adultes ayant un trouble de dextérité, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Note : Comprend les personnes qui font actuellement partie de la population active ou au cours des cinq années précédentes.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Modifications nécessaires au travail

Dans l'ensemble, 55,5 % des adultes présentant un trouble de dextérité et qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou qui en avaient occupé un récemment⁵ ont déclaré qu'il leur fallait au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail, comme des heures de travail modifiées (39,1 %), une redéfinition des tâches (23,3 %), une chaise avec soutien dorsal (19,0 %), un poste de travail modifié (16,0 %) et d'autres types d'adaptation. Parmi les répondants nécessitant des mesures d'adaptation, 41,2 % d'entre eux ont déclaré que tous leurs besoins avaient été satisfaits, alors que 29,8 % ont indiqué que certains besoins avaient été satisfaits. La proportion restante de 29,0 % a mentionné qu'aucun de leurs besoins n'avait été satisfait. Étant donné le taux élevé de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités, il est possible que certaines de ces mesures d'adaptation soient attribuables à des incapacités autres que les troubles de dextérité.

Nombre d'heures travaillées

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant des troubles de dextérité et qui occupaient un emploi travaillaient en moyenne 31 heures par semaine⁶, c'est-à-dire moins que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine observé chez les répondants sans incapacité (37 heures)⁷.

5. Comprend les personnes qui occupaient un emploi, les personnes qui étaient au chômage et qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes, les personnes inactives qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes (et qui étaient aptes au travail ou qui avaient indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler), et les personnes qui avaient pris leur retraite au cours des cinq années précédentes et qui avaient affirmé que leur départ avait été involontaire.

6. Il s'agit ici du nombre réel d'heures travaillées contre rémunération au cours de la semaine précédant la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages.

7. Les adultes ayant un trouble de dextérité travaillaient moins d'heures que ceux sans incapacité dans les groupes d'âge des 15 à 24 ans, des 35 à 44 ans, des 45 à 54 ans et des 55 à 64 ans.

Répondants inactifs

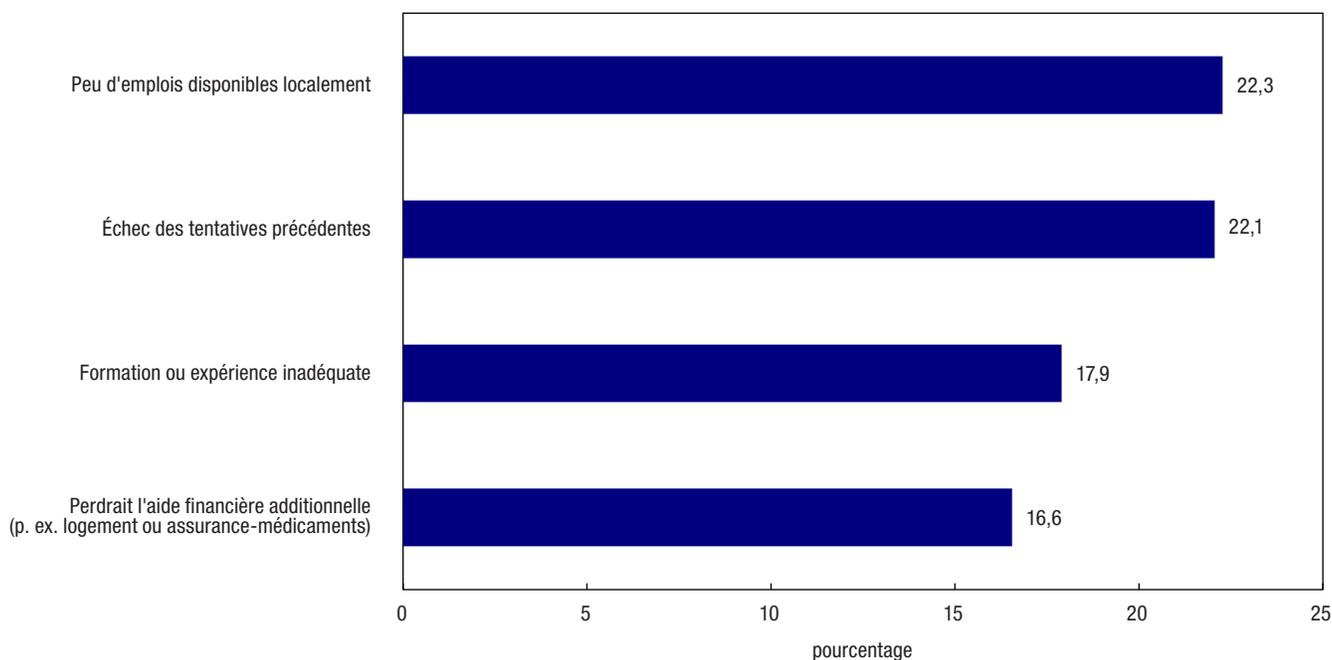
Parmi les adultes ayant un trouble de dextérité âgés de 15 à 64 ans et qui n'étaient pas actifs, la majorité (85,8 %) ont déclaré que leur incapacité les empêchait de travailler. Parmi ces répondants, 13,6 %^E ont indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler. De plus, 22,5 % ont mentionné qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois⁸. On a demandé aux répondants qui avaient l'intention de chercher un emploi de préciser pourquoi ils souhaitaient retourner au travail :

- 33,6 %^E espéraient voir leur situation s'améliorer;
- 13,9 %^E prévoyaient suivre une formation;
- 11,7 %^E espéraient obtenir des changements ou des améliorations dans leur milieu de travail.

Un grand nombre de répondants inactifs ont rencontré des obstacles qui les ont incités à ne pas chercher d'emploi. Parmi les obstacles à la recherche d'emploi les plus souvent mentionnés par les répondants ayant des troubles de dextérité, on notait le peu d'emplois disponibles localement (22,3 %), les échecs des tentatives précédentes pour trouver un emploi (22,1 %), une formation ou une expérience inadéquate (17,9 %) et la crainte de perdre l'aide financière additionnelle (16,6 %) (graphique 6).

Graphique 6

Prévalence des obstacles à la recherche d'emploi chez les adultes ayant un trouble de dextérité qui ne faisaient pas partie de la population active, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



Note : Ne comprend pas les personnes ayant pris leur retraite il y a plus de cinq ans, celles ayant pris leur retraite volontairement et celles ayant indiqué qu'elles n'avaient jamais travaillé, mais que leur condition n'avait pas limité le volume ni le type de travail qu'elles pouvaient effectuer.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

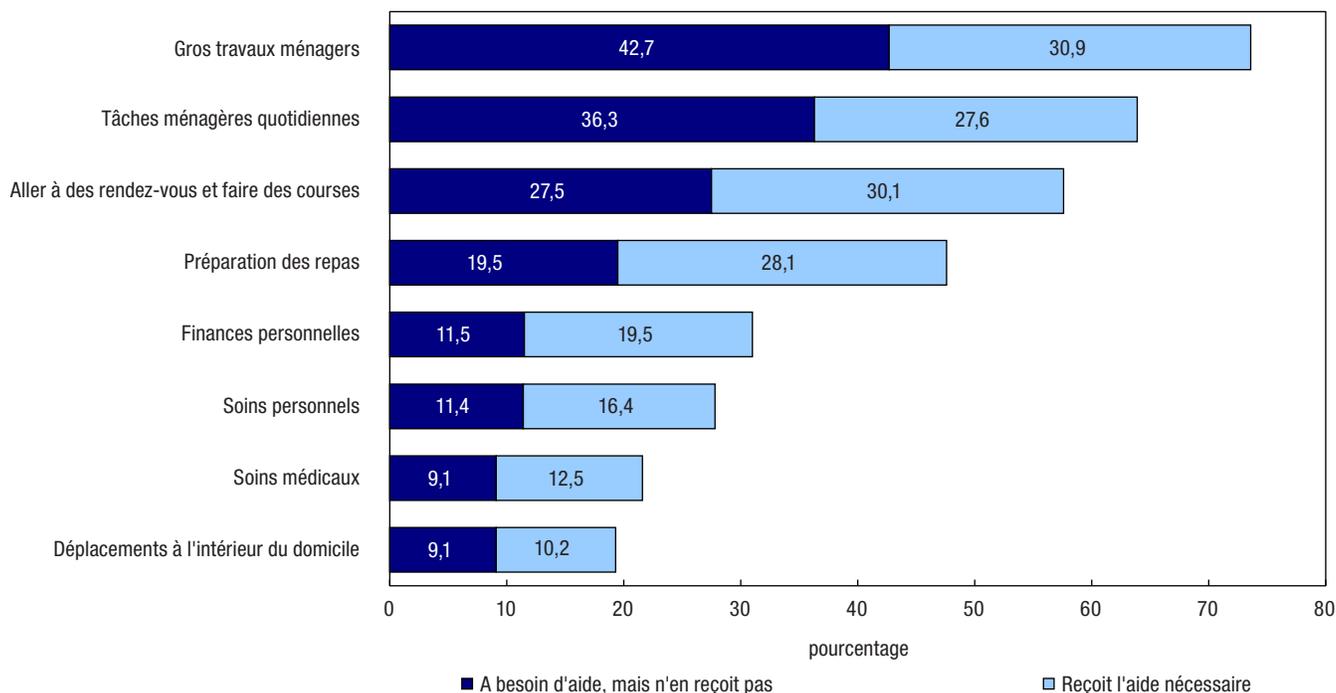
Mesures de soutien

Dans l'ensemble, 9 adultes sur 10 (88,9 %) présentant des troubles de dextérité ont indiqué qu'ils avaient besoin d'aide pour effectuer certaines de leurs activités quotidiennes, et 69,7 % d'entre eux ont déclaré avoir des besoins non satisfaits pour au moins l'une de ces mesures de soutien.

8. Veuillez noter que ces deux groupes ne sont pas mutuellement exclusifs.

Bien que 82,6 % des adultes ayant des troubles de dextérité aient déclaré recevoir de l'aide pour au moins une activité quotidienne, on constatait des besoins non satisfaits en ce qui a trait aux différents types d'aide, comme le démontre le graphique 7. Par exemple, 42,7 % des adultes ayant des troubles de dextérité ont mentionné que leur besoin d'aide pour accomplir les gros travaux ménagers n'était pas comblé, alors que 9,1 % d'entre eux ont déclaré que leur besoin d'aide pour se déplacer à l'intérieur du domicile était non satisfait.

Graphique 7
Besoins d'aide satisfaits et non satisfaits pour les activités quotidiennes chez les adultes ayant un trouble de dextérité, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les membres de la famille, en particulier ceux appartenant au même ménage, étaient les plus susceptibles de fournir de l'aide pour les activités quotidiennes. Par exemple, parmi les répondants qui recevaient de l'aide pour ces activités, les deux tiers (66,7 %) de ceux ayant des troubles de dextérité obtenaient de l'aide de membres de la famille vivant avec eux, et 45,1 % recevaient de l'aide de membres de la famille ne vivant pas avec eux. L'aide pour les activités quotidiennes provenait aussi d'autres sources. Par exemple, parmi les répondants qui obtenaient de l'aide, 30,2 % des adultes ayant des troubles de dextérité ont aussi indiqué qu'ils recevaient cette aide de la part d'un ami ou d'un voisin, 20,7 %, d'un organisme ou de personnes rémunérées, et 16,0 % ont mentionné recevoir l'aide d'un organisme, à titre gracieux.

Revenu

Revenu personnel des adultes en âge de travailler

Le revenu personnel médian (avant impôts) des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant un trouble de dextérité s'établissait à 15 500 \$ — c'est-à-dire moins de la moitié du revenu des répondants sans incapacité (31 200 \$)⁹. Les hommes présentant des troubles de dextérité touchaient un revenu personnel beaucoup plus élevé que celui des femmes, et l'écart était statistiquement significatif (20 300 \$ par rapport à 13 100 \$).

9. Ce calcul prend en compte les répondants dont le revenu personnel avant impôts est nul ou négatif.

Les répondants qui avaient des troubles de dextérité étaient aussi plus susceptibles que ceux sans incapacité de compter sur les transferts gouvernementaux¹⁰ comme principale source de revenu; en effet, 63,2 % des adultes en âge de travailler ayant des troubles de dextérité comptaient sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu, par rapport à 18,7 % de ceux sans incapacité. Les femmes ayant des troubles de dextérité étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins (67,6 % par rapport à 58,2 %) de compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu. De plus, le revenu d'emploi médian observé chez les adultes de 15 à 64 ans occupant un emploi et ayant un trouble de dextérité était inférieur à celui des adultes sans incapacité (26 800 \$ par rapport à 34 100 \$)¹¹. En outre, parmi les répondants présentant des troubles de dextérité, les hommes touchaient un revenu d'emploi médian nettement plus élevé que celui des femmes (38 600 \$ par rapport à 20 700 \$).

Conclusion

Les adultes ayant des troubles de dextérité font face à de nombreux défis. Le taux de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités était très élevé. Plus particulièrement, la majorité des personnes présentant un trouble de dextérité avait aussi une incapacité liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la douleur. Toutefois, parmi les adultes les plus jeunes, les troubles de dextérité étaient plus susceptibles d'être accompagnés de troubles d'apprentissage. Parallèlement, le niveau de scolarité et le taux d'emploi chez les adultes ayant un trouble de dextérité étaient inférieurs à ceux des adultes sans incapacité. Même lorsqu'elles occupaient un emploi, les personnes présentant un trouble de dextérité affichaient les niveaux de revenu d'emploi les plus bas. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que les adultes en âge de travailler qui présentaient un trouble de dextérité étaient plus susceptibles que les personnes sans incapacité de compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu. Près de 9 adultes sur 10 présentant un trouble de dextérité ont indiqué avoir besoin d'aide pour effectuer leurs activités quotidiennes (en particulier pour accomplir les activités qui demandent plus d'effort physique comme les gros travaux ménagers et les tâches ménagères quotidiennes), et environ les deux tiers d'entre eux ont déclaré des besoins non satisfaits.

10. Les transferts gouvernementaux comprennent les différents types de paiements de transfert gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités, notamment : la Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec; l'assurance-emploi; l'assistance sociale; la prestation fiscale pour enfants; et tout autre revenu provenant de sources publiques.

11. Cela comprend les salaires, les traitements et les revenus provenant d'un emploi autonome.

Annexe A

Identification des adultes ayant des troubles de dextérité

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 décrivait les adultes ayant un trouble de dextérité comme étant les personnes dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison de difficultés à se servir de leurs doigts. L'enquête a utilisé les nouvelles questions d'identification des incapacités (QII) pour déterminer la présence de l'incapacité. L'étape initiale de l'identification d'un trouble de dextérité consistait à établir l'existence de problèmes de dextérité à l'aide de la question suivante :

DSQ_19 Combien de difficulté avez-vous à vous servir de vos doigts pour saisir de petits objets comme un crayon ou des ciseaux?

- Aucune difficulté
- Un peu (de difficulté)
- Beaucoup (de difficulté)
- Vous en êtes incapable

Les personnes ayant répondu avoir « un peu » de difficulté à accomplir cette tâche répondaient à une question de suivi pour déterminer à quelle fréquence cette difficulté les limitait dans leurs activités quotidiennes.

DSQ_20 À quelle fréquence cette difficulté à vous servir de vos doigts limite-t-elle vos activités?

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

On identifiait un trouble de dextérité lorsque les répondants déclaraient être limités au moins parfois, et ce, quel que soit le niveau de difficulté ressenti. Aussi, les répondants ayant déclaré n'être limités que rarement étaient considérés comme ayant un trouble de dextérité s'ils avaient également indiqué avoir beaucoup de difficulté à effectuer la plupart de leurs activités ou être incapables de faire la plupart d'entre elles.

On estime qu'environ 1 228 800 adultes canadiens ont déclaré avoir de la difficulté à effectuer des tâches nécessitant l'utilisation des doigts. De ce nombre, 275 700 personnes (1,0 % de la population adulte) ont indiqué ne pas être limitées en raison de leur incapacité. Cependant, 953 100 (3,5 %) adultes canadiens âgés de 15 ans et plus ont été identifiés comme ayant un trouble de dextérité en se fondant sur la méthodologie décrite ci-dessus.